

Traduction conforme à l'original

République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche Scientifique et de la Technologie
Université de Tunis El Manar

Ministère de la Santé Publique
Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Tunis

Diplôme de Technicien Supérieur de la Santé Publique

Le Directeur de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Tunis :

Vu la loi numéro 70 de l'an 1989 datée du 28 Juillet 1989 portant Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique.

Vu la loi numéro 103 de l'an 1989 datée du 11 Décembre 1989 portant création de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Tunis.

Vu le décret numéro 1939 de l'an 1989 daté du 14 Décembre 1989 portant organisation des universités et des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Vu le décret numéro 2391 de l'an 2000 daté du 17 Octobre 2000 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du Diplôme National de Technicien Supérieur de la Santé Publique.

Décerne le présent diplôme à Madame : **BARHOUMI Ahlem**

Née le 23 Septembre 1986 à La Marsa - Tunis - Nationalité : Tunisienne - Carte d'identité nationale numéro : 07400051

Suite à son succès aux examens et aux épreuves de fin d'études pour l'obtention du Diplôme de Technicien Supérieur de la Santé Publique

Section : Biologie

Session de Juin 2008 avec la mention : Assez Bien

Tunis le 18 Octobre 2008

Le Directeur

Professeur : **GMIRA Fathi**

-signature illisible -

Avertissement Important : - Il n'est délivré qu'un seul exemplaire du présent diplôme.

Cachet sec :
Ecole Supérieure des Sciences
et Techniques de la Santé à Tunis

Mohamed Ajmi ABDESSALEM
Interprète Assermenté
56, Rue de l'Olivier - 4ème Etage - Bureau N°16
Ariana - Tél: 71.792.566 - 98.269.092